L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN 6 JANVIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN 6 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux No. 108 et 110 rue des Magasins, farine et granit—Aussi au No 44 rue Vieille Levée, pruneaux importés.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face du marché français,—limons de Messine, graines d'oiseaux, ail.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins — habillements, chapeaux et casquettes.

Seulement encore trois jours! Jeudi, vendredi et samedi. A la pressante sollicitation d'un grand nombre d'amis et de clients de M. Montgomery qui n'ont pu, jusqu'à présent, assister à la grande vente au No 100 de la rue du Canal, cette criée sera continuée jusqu'à samedi soir. En conséquence, ne manquez pas de vous trouver à ces ventes, si vous voulez faire de bons achats à bas prix, soit pour vous, soit pour vos familles.

Faïence, plaqués, coutellerie et quincaillerie.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Pruneaux importés.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

☞ Achetez vos bonbons fins à 75 cents la livre; vos fruits crystalisés à 60 cents la livre chez Adolphe Lemanne, rue de Chartres, 207 entre Dumaine et Ste-Anne. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Jeudi, 6 janvier 1876.

VARIETES—A midi—Little Em'ly; le soir, les Twelfth Night Revels.
ACADEMIE—A midi et le soir, Trumps, or High, Low, Jack & the Game.
ST-CHARLES—French Spy—avec Zoé.

La Législature.

Nous avons vu avec peine nos représentants démocrates perdre la première journée de la session, en s'ajournant sous prétexte de rendre hommage aux deux radicaux défunts. Chaque jour de la session, au taux où on a porté les dépenses, coûte environ $3000 et la mémoire de MM. Southall et Pierson ne vaut pas tant que cela. Il y a des usages absurdes ou ruineux, nous ne voyons pas pourquoi nos représentants ne s'en affranchiraient pas. La journée de mardi a été également à peu près perdue en vains débats.

Nous engageons les démocrates à couper court à tout ce qui ne fait pas partie de la besogne utile qu'ils ont à accomplir.

La motion de Mr. Wiltz pour faire une enquête sur certains membres véreux de la Chambre, est très bonne; mais, pour ne pas perdre de temps, d'autres motions analogues eussent dû être adoptées pour faire toutes les investigations nécessaires à la solution des nombreuses questions de réformes.

La question de la formation des nouvelles circonscriptions électorales est un obstacle à toute législation, car la Constitution exige que la Législature procède avant tout à ce travail. Or, tandis que la majorité démocratique de la Chambre n'est pas disposée à prendre pour base le recensement frauduleux et mensonger fait en 1875, la majorité radicale du Sénat ne consentira probablement pas à ordonner un nouveau recensement. Y a-t-il là une difficulté insurmontable? Nous l'ignorons. Mais il nous semble qu'on ne gagnera rien à attendre. Il faut attaquer la question de front, et c'est aux démocrates de la Chambre à démontrer les fraudes grossières qui vicient ce recensement. Une attitude énergique et décidée nous paraît la meilleure politique à suivre pour les démocrates. Ils ne gagneront rien à atermoyer ou à compromettre avec des gens comme les radicaux. La Chambre doit se mettre à l'œuvre sans perdre de temps et voter toutes les mesures qu'elle a à passer, afin de mettre au pied du mur le Sénat radical.

Si la législation est arrêtée par le mauvais vouloir des radicaux du Sénat, il faut que la responsabilité des conséquences retombe clairement sur eux. Ce Sénat, il ne faut pas l'oublier, est illégalement constitué, ce qui ne laisse pas que de compliquer encore la situation. Raison de plus, selon nous, pour prendre le taureau par les cornes et engager la lutte sur le terrain des réformes, sans équivoque.

Le Message du Maire.

Le message du maire expliquant les raisons de son veto à l'ordonnance contenant l'évaluation des recettes et revenus de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'année 1876, est un admirable document qui contient dans une forme d'une clarté et d'une concision remarquables, tous les arguments qu'il est possible d'invoquer contre la taxe des écoles et de la police.

La Législature ne peut lever une taxe locale d'école ou de police, la Constitution le lui interdit; elle ne peut pas davantage faire indirectement ce qu'elle ne peut faire directement.

Voilà qui résout en quelques mots la difficulté et qui réfute tous les sophismes présentés dans le sens contraire.

C'est avec un profond sentiment de regret et de désappointement que nous constatons qu'il ne s'est pas trouvé, dans le Conseil des administrateurs, deux hommes pour soutenir le Message du Maire. Un seul a eu ce courage, M. L. Bouny, administrateur du département de l'assessement, et nous avons été heureux d'enregistrer ce vote qui lui fait honneur.

Voilà la seconde administration démocratique élue par le peuple de la Nouvelle-Orléans, qui méconnaît le mandat qu'elle a reçu et qui oublie qu'elle a été envoyée à l'Hôtel de ville pour combattre les abus du radicalisme et non pour s'en faire l'instrument. Les électeurs feront bien de prendre note de cela et de faire en sorte de choisir, à la prochaine élection, des mandataires qui se montrent plus soucieux de défendre leurs intérêts et qui craignent moins de se compromettre.

Lorsque la législature sera sortie de l'impasse dans laquelle elle est arrêtée par la question du recensement, nous examinerons les mesures qui devront être présentées pour la protection des contribuables de la Nouvelle-Orléans, puisque le Conseil vient encore de faire l'aveu de son impuissance.

LA CONSULTATION DE MM. SEMMES ET MOTT.—Nous avons reçu du major Burke copie de la consultation sollicitée par lui de MM. Semmes et Mott, sur la question des pouvoirs relatifs de l'administration municipale et de la législature. Ces messieurs sont de très habiles avocats qui savent très finement éluder une question. Leur consultation porte tout-à-fait à côté du point en litige qui était de savoir:

Si une législature qui ne peut lever elle-même une taxe locale, peut déléguer un pouvoir qu'elle n'a pas à des bureaux, comme le bureau métropolitain et le bureau d'écoles, qui sont non une émanation du gouvernement de la ville, mais une création du gouvernement d'Etat.

MM. Semmes et Mott n'oseraient soutenir que la législature a le pouvoir de déléguer le pouvoir de taxer la ville au gouverneur Kellogg ou au surintendant Brown. Comment pourrait-elle alors le déléguer à des agents subalternes nommés les uns par Kellogg, les autres par Brown. Tel est, cependant, le cas réduit à sa plus simple expression.

☞ Le plus grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants se trouve au Robt. E. Lee, coin Canal et Bourbon et coin Royale et St-Louis.

HIVERS MÉMORABLES. — En 1408, les glaces couvrirent si complètement le Cattégat, entre la Suède et le Danemark, que les loups passèrent d'un royaume à l'autre. Pendant cet hiver, surnommé le *grand hiver*; la plupart des vignes et des arbres fruitiers furent détruits en France.

En 1420, mortalité extraordinaire à Paris, par suite du froid. Les loups viennent jusque dans la ville dévorer les cadavres.

En 1740, on tire, à Saint-Pétersbourg, des canons de glaces, chargés d'une demi-livre de poudre, dont les boulets percent, à 60 pas de distance des planches de trois pouces d'épaisseur!

En 1810, le mercure gèle à Moscou.

En 1820, la neige tomba à Rome pendant trois jours; à Florence, elle atteignit une épaisseur de deux pieds.

Kellogg dans le rôle de réformateur.

M. Kellogg est un habile homme qui entend bien les affaires, son message en est la preuve; il y traite les questions de finances et de levées avec beaucoup de compétence; malheureusement, il a autant d'astuce que d'habileté et son message en est encore la preuve.

M. Kellogg sait que la Législature ne peut adopter aucune loi avant de s'être conformée à la disposition constitutionnelle relative à la délimitation des nouvelles circonscriptions électorales. Il sait encore que le recensement fait par ses agents en 1875 est une fraude monstrueuse qui a eu pour objet d'avantager les radicaux dans la prochaine élection. Il sait que les démocrates de la Chambre ne peuvent accepter ce recensement comme base des nouvelles circonscriptions, sans se nuire politiquement, et il se garde bien de leur offrir l'appui de son influence auprès du Sénat pour faire ordonner un nouveau recensement. Tout au contraire, il approuve le travail de ses affidés et il insiste pour qu'il soit maintenu comme base des nouvelles circonscriptions.

Toutes ses protestations et recommandations en faveur des réformes, sont donc simplement un leurre—plus qu'un leurre, une fourberie—puisqu'il sait que les démocrates ne peuvent arriver à faire passer la moindre réforme, à moins de passer sous les fourches caudines de son recensement.

Il importe que la population soit pleinement éclairée sur le jeu de M. Kellogg. Ce que nous venons de dire suffit à faire comprendre le peu de foi qu'on peut ajouter aux déclarations du gouverneur *de facto*, en faveur d'un enregistrement et d'une élection sincères et libres. Quand M. Kellogg insiste pour que la première mesure relative aux élections, la fixation des circonscriptions électorales soit établie d'après un travail frauduleux dont il est l'instigateur et l'auteur, il donne la mesure du peu de sincérité de toutes ses déclarations. Tendre une perche à un homme qu'on a jeté à l'eau et dont on a lié les mains, ce n'est pas jouer le rôle d'un sauveur. C'est le rôle que joue M. Kellogg vis-à-vis des démocrates. Nous ne pouvons donc lui savoir aucun gré des bonnes idées qu'il a émises dans son message, tant qu'il n'aura pas levé la barrière élevée par lui et qui s'oppose à leur réalisation.

MORT DE A. M. HOLBROOK.

Nous annonçons avec regret la mort de Mr A. M. Holbrook, éditeur et propriétaire du *Picayune*. Cette nouvelle nous est arrivée trop tard pour que nous puissions rendre à la mémoire de notre confrère tout l'honneur qui lui est dû.

Nous nous bornerons à dire qu'il a montré jusqu'au dernier moment une énergie peu commune. Malade depuis longtemps, il était allé chercher à Bladon Springs, Alabama, un soulagement sinon la santé qui lui échappait, et c'est là qu'il est mort à l'âge de 68 ans. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à 11 heures du matin.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Nous rappelons qu'il n'y aura pas de spectacle, ce soir, à ce théâtre, à cause de la sortie des "Twelfth Night Revelers," mais il y aura une matinée, et nous engageons tous ceux qui n'ont pas encore vu "Little Em'ly" à aller voir cette pièce interprétée par le célèbre comédien Rowe et les autres artistes de la compagnie.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Yankee Locke le comédien, a commencé dimanche dernier une série de représentations qui doit, durer jusqu'à la fin de cette semaine. Le succès marqué qu'il a obtenu jusqu'ici, nous donne lieu de supposer que ses dernières représentations seront aussi bien suivies que ses premières et que son engagement à l'Académie sera lucratif et pour lui et pour le théâtre. La pièce qui lui a servi à se faire connaître a pour titre: *Trumps*.

C'est le roman de M. H. Thomas, *The Bushrangers or the Life in Australia*, dramatisé par Fred. Marsden. *Trumps* n'est autre chose que l'illustration de la vie d'un Yankee immigré en Australie en 1848, époque connue sous le nom de "Gold excitement." Locke dans le rôle du Yankee aventurier, *Jedekiah spin-it-out*, est l'homme le plus naturel que nous ayons encore vu.

THÉATRE ST-CHARLES.—Mlle Marie Zoé continue à se faire applaudir dans la jolie pantomime *La Sylphide Cubaine*.

Même spectacle pour ce soir.

Si vous voulez des chaussures durables, allez au MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine, dont Mr Lion est l'agent.

☞ Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux du Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres pièce.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT. — Réunion à midi. Dix-neuf membres répondent à l'appel.

On se dispense de lire les minutes de la séance précédente.

Mr Alexander dit que le journal est incorrect, n'ayant pas mentionné le nombre de votes obtenus par Mr Green.

Une discussion s'élève, mais comme Mr Green est élu, l'affaire en reste là.

Le sénat se retire alors en séance exécutive.

CHAMBRE. Réunion à 11 heures. 80 membres sont présents.

Les comités suivants sont nommés:

Comité d'enquête sur les charges: Wiltz, Kountz, Mitchell, Hand et Levissee.

Comité d'enquête sur les livres et comptes du surintendant de l'éducation publique: Kidd, Aldigé, Pascal, Lane.

Dumas demande que lecture soit faite du message-veto du gouverneur.

Sartain dit que c'est contraire à l'ordre attendu qu'on ne peut s'occuper en ce moment que de présentations de bills. Ainsi jugé par l'Orateur.

Demas présente une pétition d'un citoyen de St-Jean Baptiste pour faire corriger un assessement erroné. Référée au comité des allocations.

Keating annonce un bill autorisant le Conseil de ville de Shreveport à lever une taxe de police et autres taxes.

Murrell annonce un bill pour rappeler la loi sur les impressions.

Mr Hahn dit qu'aucun avis de bill ne peut être donné avant l'adoption du bill des allocations, attendu qu'une notice est une partie de l'adoption d'un bill.

L'orateur est d'un avis contraire et dit que cela peut être fait pour hâter l'expédition des affaires.

Murrell annonce un bill pour incorporer une ville et Sartain annonce un bill pour incorporer une société de bienfaisance.

Un membre donne avis qu'il présentera un bill pour incorporer la ville de St-Martinville.

Le capt. Kidd annonce qu'il présentera un bill abolissant l'acte 89 de 1870, relatif à la nomination des administrateurs publics.

Hill annonce un bill pour une nouvelle distribution de sièges législatifs.

Le capt. Kidd demande l'ajournement de la Chambre à demain. La motion est retirée.

Mr. Hahn demande l'ajournement à vendredi à midi, pour permettre aux membres de la Chambre d'assister à la convention conservatrice.

Demas appelle, en ordre régulier, la résolution de Hahn, nommant un comité de sept pour conférer avec un comité du Sénat sur la division des districts. Il demande l'adoption de la résolution.

La motion du Gouv. Hahn de s'ajourner à lundi prévaut.

☞ Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

Le MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine, vient de recevoir à l'occasion des fêtes, un bel assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Tout le monde est invité à aller les examiner.

—Nous avons parlé, il y a peu de jours, dit la *Patrie*, de la fabrication de pièces d'argent à la Monnaie de Paris.

Il paraît certain que les commandes considérables arrivées de l'étranger absorbent surtout nos ateliers monétaires, et que la fabrication des pièces de 5 francs se trouve par suite très ralentie.

CONVENTION D'ETAT DU PARTI Démocratique et Conservateur.

Séance de Mercredi, 5 Janvier 1876.

La Convention est appelée à l'ordre, à midi, par l'honorable R. H. Marr, président du comité central d'Etat du parti Démocratique et Conservateur, qui propose comme président temporaire l'honorable Albert Voorhies, d'Orléans.

Ce choix est ratifié à l'unanimité par la Convention.

Mr Voorhies prend le fauteuil, et sur motion, il est autorisé à choisir un secrétaire temporaire.

Mr Ulysses Folse, d'Assomption, est désigné pour remplir ces fonctions, et ayant accepté, prend sa place sur l'estrade.

Sur motion dûment secondée, le président est autorisé à nommer un comité de vérification de pouvoirs qui doit être composé de treize membres.

Il désigne les délégués dont les noms suivent pour faire partie de ce comité:

S. R. Thorpe, d'Avoyelles, L. V. Reeves, de Tensas, G. W. McCranie, de Ouachita, Dr. Samuel Choppin, d'Orleans, J. Alcée Gauthreaux, d'Orléans, E. A. Carmouche, de St. Landry, D. Caffrey, de Ste. Marie, Levy Spiller, de Livingston, A. Tête d'Assomption, H. Renshaw, d'Orléans L. H. Bowen, de Franklin.

La Convention s'ajourne alors pendant une heure pour donner le temps au comité de préparer son rapport.

A trois heures moins vingt minutes la Convention est de nouveau appelée à l'ordre par le président temporaire.

Le comité de vérification de pouvoirs soumet son rapport.

Cinquante paroisses sont représentées sans compter les dix-sept wards de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas eu une seule contestation.

Voici la liste des paroisses représentées, avec le nombre des délégués auquel chacune a droit:

Ascension 4, Assomption 8, Avoyelles 6, Baton Rouge 8, Ouest Baton Rouge 2, Bienville 4, Caddo 11, Calcasieu 6, Caldwell 3, Cameron 1, Carroll 1, Catahoula 4, Claiborne 7, Concordia 1, DeSoto 6, Est Féliciana 1, Ouest Féliciana 3, Franklin 2, Grant 2, Ibéria 6, Iberville 4, Jackson 3, Lafayette 5, Lafourche 10, Lincoln 5, Livingston 3, Madison 1, Morehouse 3, Natchitoches 8, Orléans—1er ward 10, 2e do 12, 3e do 17, 4e do 8, 5e do 11, 6e do 8, 7e do 10, 8e do 8, 9e do 9, 10e do 12, 11e do 11, 12e do 5, 13e do 3, 14e do 1, 15e do 5, 16e do 2, 17e do 1, Ouachita 4, Plaquemines 3, Pointe Coupée 3, Rapides 8, Rivière Rouge 1, Richland 4, St. Charles 1, St. Hélène 3, St. Jean-Baptiste 5, St. Jacques 3, St. Landry 18, St. Martin 5, Ste. Marie 5, St. Tammany 5, Tensas 1, Terrebonne 7, Tangipahoa 4, Union 6, Vermillion 3, Vernon 4, Washington 2, Webster 4, Winn 2,—Nombre total des délégués 395.

Le rapport est adopté.

Sur motion, on procède alors à l'organisation permanente de la Convention.

Le colonel Alfred Roman, de St. Jacques propose l'honorable John C. Moncure, de Caddo, comme président permanent.

Mr Robertson, de St. Landry, propose Mr Duncan S. Cage, de Terrebonne.

Les nominations sont closes et l'assemblée est appelée à voter:

Voici le résultat du scrutin:
John C. Moncure, 240 votes.
Duncan S. Cage, 134 votes.

Sur motion de Mr Duncan S. Cage, l'honorable John C. Moncure est déclaré élu à l'unanimité comme président permanent de la Convention.

L'honorable Albert Voorhies, président temporaire, est autorisé à nommer un comité de trois membres pour conduire l'honorable Moncure au fauteuil.

Il désigne le colonel Alfred Roman, de St-Jacques, Mr Duncan S. Cage, de Terrebonne et Mr J. L. Reeves, de Tensas.

L'honorable Moncure ayant pris son siège, on procède à l'élection de trois vice-présidents.

Mr Duncan S. Cage est choisi à l'unanimité comme premier vice-président.

Le colonel Alfred Roman, de St. Jacques, est élu à l'unanimité comme second vice-président.

Mr Henry L. Garland, de St. Landry, est élu à l'unanimité comme troisième vice-président.

Le choix des secrétaires est laissé au président qui désigne messieurs Oscar Arroyo, H. Eager et T. Maxwell.

Le choix des sergents d'armes est également laissé au président.

L'organisation permanente de la Convention étant complétée, l'honorable John C. Moncure fait un petit discours pour remercier ses collègues de l'honneur qui lui est conféré, et pour les exhorter à remplir consciencieusement leurs devoirs comme mandataires du peuple de la Louisiane.

Il dit qu'il espère que l'harmonie et la concorde régneront dans la Convention pendant toutes les délibérations, parce que ce n'est qu'ainsi que l'on peut espérer le succès pour la cause louisianaise.

Il termine en s'engageant à agir, en sa qualité de président, avec la plus grande impartialité.

Immédiatement après le discours de l'honorable Moncure, Mr. Voorhies, d'Orléans, propose que le président soit autorisé à nommer un comité de onze membres sur les résolutions.

Mr Marr, d'Orléans, demande à amender cette motion. Il désire que ce comité soit composé de vingt-et-un membres.

Une troisième motion est faite par Mr Herron, d'Est Baton Rouge, pour que ce comité soit composé de dix-huit membres, trois par District Congressionnel, et la motion de Mr Voorhies ayant été retirée, ainsi que l'amendement de Mr Marr, c'est cette dernière motion qui prévaut.

Mr E. A. Bozonier, d'Orléans, demande que le gouverneur McEnery, soit invité à occuper un siège sur l'estrade, et un comité de trois membres est désigné pour lui faire part du désir de la Convention.

Le lieutenant-gouverneur Penn est également invité à occuper un siège sur l'estrade, et un second comité de trois membres est désigné pour l'escorter.

Sur motion de Mr Daniel Scully, d'Orléans, dûment secondée par Mr Archibald Mitchell, d'Orléans, le président est autorisé à nommer un comité de six, un par District Congressionnel, pour tracer un programme sur la taxation de l'Etat et des municipalités.

Mr Marr, d'Orléans, avec le consentement de Mr Scully, amende la résolution en retranchant le mot programme.

Sur motion dûment secondée, il est résolu que toutes les résolutions qui seront présentées dorénavant seront référées au comité sur les résolutions.

Le président de la Convention est autorisé, sur motion de Mr. R. H. Marr, d'Orléans, à nommer un comité de neuf membres, chargé de rédiger une adresse au Congrès des Etats Unis, exposant la véritable situation des affaires en Louisiane.

Sur motion dûment secondée, tous les membres conservateurs de la Législature sont invités à prendre des sièges dans l'enceinte de la Convention.

L'assemblée s'ajourne alors à sept heures du soir.

Séance du soir.

A sept heures et quart, l'honorable John C. Moncure est au fauteuil et appelle la Convention à l'ordre.

Il annonce aussitôt la composition des comités suivants:

COMITÉ SUR LA TAXATION DE L'ETAT ET DES MUNICIPALITÉS, six membres:

1er District Congressionnel, Daniel Scully, d'Orléans, président; 2d district, Archibald Mitchell, d'Orléans; 3ème district, A. Tête, d'Assomption; 4ème district, J. L. Scales, de DeSoto; 5ème district, John Young, de Claiborne; 6ème district, John W. Morse, de St-Landry.

COMITÉ SUR LES RÉSOLUTIONS, dix-huit membres:

1er District Congressionnel—Albert Voorhies, président; Dr J. B. Wilkinson, McKinley Gibson.
2nd district—J. Adolphe Rozier, B. F. Jonas, F. P. Poché.
3ème district—Allen Thomas, Edouard Mouton, D. Caffrey.
4ème district—L. Texada, A. H. Leonard, A. B. George.
5ème district—E. E. Rice, C. H. Moore, L. W. Reeves.
6ème district—E. L. Lewis, R. C. Wickliffe, J. F. Muse.

COMITÉ SUR L'ADRESSE AU CONGRÈS, neuf membres:

R. H. Marr, président, J. J. Jeffries, S. J. Hearsey, E. P. Merrick, G. W. McCranie, K. A. Cross, E. W. Huntington, Martin Voorhies, W. R. Richardson.

Sur motion dûment secondée les honorables Wiltz, Lusher, Estilette et Marr sont invités à occuper des sièges sur l'estrade.

Mr. Marr, d'Orléans, soumet une lettre de l'honorable William M. Levy, représentant de la Louisiane au Congrès, qui est adressée au gouverneur McEnery et qui explique comment Mr. Morey, le candidat radical battu, a été admis tout d'abord à la Chambre sur le certificat d'élection de Wm. P. Kellogg, à la place de l'honorable Spencer, légalement élu.

Les démocrates croyaient que le peuple de la Louisiane avait accepté le gouvernement de Kellogg et qu'il renonçait à la lutte.

Une adresse du peuple de la Louisiane, par l'entremise de ses représentants dûment élus, peut tirer le Congrès de son erreur et faire revivre toute la question louisianaise, en prouvant que le soi-disant ajustement Wheeler ne touche en rien à la question de l'élection de 1872 et n'a trait qu'à la composition de la Chambre basse de la Législature.

Sur motion de Mr. B. F. Jonas, d'Orléans, l'honorable E. John Ellis, membre du Congrès, est invité à monter sur l'estrade et à expliquer à la Convention la situation exacte des affaires politiques de la Louisiane à Washington.

L'honorable Ellis est salué par des applaudissements enthousiastes lorsqu'il se présente devant l'assemblée.

Avec cette grande facilité de parole qu'on lui connaît, il fait un exposé succinct de tous les évènements importants, ayant trait à la question louisianaise, qui ont eu lieu récemment au Congrès des Etats-Unis.

Il explique comment, trompés par les fausses représentations de messieurs Blaine, Frye et autres, les membres démocrates de la Chambre ont été persuadés que le peuple de la Louisiane a accepté, comme un fait accompli, le gouvernement usurpateur à la tête duquel se trouve William P. Kellogg, et comment, grâce à ces fausses représentations, Mr Morey a été admis à la place de l'honorable Spencer.

Mais, ajoute l'honorable Ellis, ces mêmes membres démocrates ont été dissuadés depuis, et ils attendent que le peuple prouve d'une manière irrécusable qu'il n'a pas abandonné la partie en faveur de l'usurpateur Kellogg.

Avec cette éloquence, naturelle en quelque sorte, qui lui est particulière, l'honorable Ellis fait appel au patriotisme des délégués, au nom de leur honneur et de leurs intérêts matériels mêmes. Il les exhorte à ne pas abandonner une lutte si glorieuse, qui peut encore aboutir à l'accomplissement de tous nos désirs; à ne pas sacrifier des principes sacrés, à ne pas déserter une noble cause, pour faire un pacte avec nos ennemis et devenir leurs dupes et leurs instruments.

Il dit que tout indique que vers le 20 de ce mois l'honorable Spencer sera admis dans la Chambre et Mr Morey évincé; qu'il suffit d'une adresse au Congrès pour décider la majorité démocratique de cette Chambre à ordonner une nouvelle investigation de la question louisianaise, qui aura probablement pour effet le renversement du gouvernement usurpateur et l'installation du gouvernement légal de McEnery.

Il dit que si la Convention veut agir sérieusement, si la Chambre basse de la Législature de la Louisiane veut déclarer que le compromis Wheeler n'a touché en rien à la question de l'élection de 1872, il n'y a pas le moindre doute que la Chambre basse du Congrès adopte une résolution reconnaissant le gouvernement de McEnery.

Alors, ajoute-t-il, cette résolution adoptée par la Chambre sera envoyée au Sénat, et il arrivera de deux choses l'une:—Ou le Sénat ratifiera cette résolution, et dans ce cas toutes nos espérances seront réalisées, ou bien, il repoussera la résolution, et par ce simple fait, il endossera toutes les fraudes qui ont été commises, et le parti radical national se chargera d'un fardeau beaucoup trop lourd pour ses épaules.

A la conclusion du discours de l'honorable Ellis, Mr. Léonard, de Caddo, demande à lui poser quelques questions pour son information personnelle.

Il avait apparemment l'intention d'embarrasser notre congressman, mais il comptait sans son hôte, car celui-ci a répondu avec tant d'esprit aux questions assez déplacées du délégué de Caddo, qu'il a mis tous les rieurs de son côté, et que Mr Leonard après avoir fait beaucoup de bruit au sujet de ses droits comme représentant de la *Louisiane du Nord*, s'est décidé à prendre le parti très sage de ne pas continuer son interrogatoire de mauvais goût.

La convention s'est ajournée alors à midi, aujourd'hui.

Il est un fait incontestable, que les plus belles chaussures se vendent au MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

A la Quatrième Page.

☞ Les chapeaux se donnent pour presque rien au magasin du Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis et coin Canal et Bourbon.

Les éléments des os, de la cervelle et des muscles.—La nourriture contient les éléments des os, de la cervelle et des muscles et dans une constitution bien entretenue, la formation de ces constituants corporels n'est interrompue jour ni nuit. D'autre part, quand la digestion ou l'assimilation est imparfaite, la formation éprouve des obstacles et les éléments destructeurs n'étant pas contrariés par le procédé réparateur de la nature, le système est menacé d'une ruine prochaine. Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont particulièrement propres à détruire les causes qui mènent à une décadence prématurée des énergies vitales, écartant tout les obstacles à une complète digestion ou assimilation de la nourriture, et empêchant la déperdition des forces physiques. Pour la diminution des forces résultant des maux, ces bitters sont le meilleur de tous les remèdes et leurs effets fortifiants sur le système le mettent à même de braver les influences atmosphériques qui engendrent les fièvres d'infection.

Décédée, le 5 janvier 1876, à une heure et demie de l'après-midi, à sa résidence, angle des rues Galvez et Kerlerec, Mme Veuve JULES DEJAN, âgée de soixante-six ans, née à Angoulême, France. Ses amis et connaissances, ceux de son fils, Alfred Marchand, et de ses gendres, H. Hubel wald et P. Boyer, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu, AUJOURD'HUI, jeudi, 6 janvier, à trois heures et demie de l'après-midi.

Décédée mardi, 4 du courant, à neuf heures et demie du soir, à Donaldsonville, Paroisse Ascension, dame ALICE SCATES, épouse de HENRY W. LLOZ. Les amis et connaissances des familles Scates et Willoz sont invités à l'enterrement qui aura lieu demain, vendredi, 7 du courant, à neuf heures du matin. Le convoi partira de la résidence de son beau-frère, A. Willoz, No 244 rue Dumaine.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier, à 10 heures et demie A. M., le Sociétaire BASILE ADER, âgé de 17 ans, né à la Nouvelle Orléans, Louisiane.

MM. les sociétaires sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures et demie du soir. Le convoi partira de la demeure de son père, encoignure Dumaine et Dorgenois.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
L. SIMON, Secrétaire.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à une heure de l'après-midi, à l'âge de quarante-un an, le sociétaire HENRI CÉRISÉ, natif d'Enghein, Basses-Pyrénées, (France.) Messieurs les Sociétaires sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui courant à 4 heures après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 13 rue Palmyre.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
L. SIMON, Secrétaire.

R.·. L.·. St-André No. 5.

Il a plu au G.·. A.·. D.·. L'U.·. de rappeler à lui l'âme de notre T.·. F.·. HENRI CÉRISE, né à d'Enghien, Basses Pyrénées, décédé hier à 1 heure de l'après-midi, à l'âge de quarante-un ans.

Les membres de la Resp.·. Loge St-André No 5 et tous les maçons sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le 6 du courant, à 4 heures de l'après-midi.

Le convoi partira de la maison mortuaire, No. 13, rue Palmyre.

De la part du Vén.·. M.·. J. BOSSONNEY.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
R.·. L.·. St-André No 5,
Suprême Conseil de la Louisiane.

Il a plu au G.·. A.·. D.·. L'U.·. de rappeler à lui l'âme de notre T.·. C.·. F.·. JEAN MARIE VIGNES, membre actif de cet atelier.

Tous les membres de cet atel.·. ainsi que tous les maçons de cet Orient sont priés d'accompagner ses restes mortels à leur dernière demeure, aujourd'hui à deux heures précises P. M.

Le corps est exposé rue Dumaine No 65, entre Royale et Bourbon.

Par mandement du Vén.·. A. BERTEL.
Le Grand Secrétaire, H. RELF.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1876.—Avis est donné aux membres de cette société de la mort de T. J. Henley, décédé, à la Nlle-Orléans, le 20 août 1875; de la mort de J. A. Chambers, décédé, à la Nlle-Orléans, le 14 septembre 1875; de la mort de Richard Mack, décédé, à la Nlle-Orléans, le 2 octobre 1875. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la société No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1.25 sur chacun de ces décès, d'ici au 12 février 1876, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
3janv—au 9

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
1jan—6 t PP

Club Dramatique Louisianais.—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1876.—Election d'officiers du Club Dramatique Louisianais:

Président ... A. L. Tissot.
1er vice-président ... C. Vatinel.
2d vice-président ... G. Roux.
Secrétaire ... J. R. Sarrazin.
Sec. aux Finances ... Geo. E. Forstall.
Trésorier ... F. Godchaux.
Régisseur général ... J. Davis.
Sous-régisseur géné ... T. Chopin.

Comité de Choix de Pièces.
J. Davis, L. N. Baquié, H. B. de l'Etang, J. B. Wiltz, E. Chopin, A. A. Carrière, J. L. Bayhi.

Comité de Distribution.
A. L. Tissot, J. R. Sarrazin, T. J. Dupaquier, T. Desdunes, C. de Gray, G. Roux, C. V. Godchaux.

Officiers réélus.
J. RENE SARRAZIN, Secrétaire.
6janv—

Demande de 50 Jeunes Filles,

ON demande pour la représentation du drame militaire intitulé "Col. Willoughby," CINQUANTE DEMOISELLES. S'adresser à l'entrée de la rue de la Douane du Théâtre des Variétés, de 10 à 4 heures, à C. F. BROWNE.
6 janv—Jeu.Sam.Dim.

Blanchisseuse.

ON a besoin d'une bonne BLANCHISSEUSE au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 5janv—

Société Française de Jefferson—AVIS—Le soussigné prévient les personnes qui l'ont porté comme candidat aux élections de ce soir, qu'il ne court pour aucun emploi cette année.
En les remerciant de tout cœur, il reste respectueusement leur tout dévoué camarade,
Lis. GRÉGOIRE.
6janv—1t

☞ La fête de l'Epiphanie étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, jeudi, du courant à 7 heures. 6janv—

Workingmen's Bank—(Banque des Travailleurs.—Nlle-Orléans, 4 janvier 1876. Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires à dater du 15 janvier 1876. Le livre des transferts restera ouvert, mais les transferts se feront moins le dividende.
J. B. MONDIEGT, Caissier.
6janv—5t

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nlle Orléans, 6 Janvier 1876. L'élection annuelle de TROIS directeurs par les actionnaires, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI 7 février prochain, de midi à 2 heures de relevée.
H. L. PEIRE, Caissier.
6janv—

Bureau de la compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nouvelle-Orléans, [illegible] janvier [illegible] l'assemblée annuelle des [illegible] de cette compagnie, à l'effet d'élire [illegible] aura lieu aux bureaux de la compagnie, le LUNDI 17 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.
6jan—jus 17.

AVIS.—Ni les consignataires, ni le capitaine de la barque française RHONE, venant de Marseille, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.

Les consignataires de la barque française RHONE sont notifiés de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, poteau 25, 2ème District, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et accordée sur la Levée.
6jan—3t A. CARRIERE & SONS.

20 OUVRIERS-CORDONNIERS trouveront de l'ouvrage à la fabrique à vapeur de chaussures à vis de Mr P. PAVIA, 153 rue Royale.
6janv—3t.

Avis d'élection.—Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.—Conformément à l'article 5 de notre charte, l'élection annuelle pour les officiers et le Conseil aura lieu jeudi 6 Janvier 1876, à la salle de réunion de 10 heures du matin à 7 heures du soir.
Les membres en retard sont priés de se conformer à l'article 21 de notre Constitution sous peine d'être exclus du vote.
Par ordre du président, C. VERNEUIL, Secrétaire.
29 déc—au 6 jan.

Asile des Orphelines.—Nlle-Orléans, 4 janvier 1876.—L'assemblée annuelle aura lieu, à l'salle Poydras, le LUNDI, 17 du courant.
MME M. J. ANDERSON, Secrétaire.
4janv—4 au 17

Avis aux consignataires—La barque américaine C. E. JAYNE, capt. Hawkins, venant de Bordeaux, commencera son débarquement mercredi 5 janvier 1876, au pied de la rue Toulouse, 2d district.
Les consignataires sont notifiés de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et allouée sur la Levée.
BERCIER ET DE SMET, 43 Decatur.
4janv—3t

BREVET No. 152,746 d'Invention. LE SEUL ACCORDÉ à cause de sa supériorité pour un médicament.
Les Médecins les plus distingués prescrivent journellement pour leurs clients et pour leur famille
L'Huile de Foie de morue Carbonico-Phosphatée de A. JAS.
L'ACIDE CARBONIQUE, en dissolvant le Phosphate de chaux, conserve à l'huile sa pureté, en assure la fraîcheur (en l'empêchant de rancir) et la rend plus agréable et plus légère à l'estomac.
Ce procédé, à cause de sa supériorité constatée par les rapports de comités scientifiques des Universités, est garanti par un brevet.
Se méfier des autres huiles dites phosphatées qui ne sont que des mixtures hétérogènes, rancissant rapidement, et que le premier venu peut préparer.
S'adresser pour tous renseignements et pour les ordres à
A. JAS, 103 Chartres, N. O.
Toute imitation sera rigoureusement poursuivie.
1erjan—Dim Jeu.

139 ... Rue de Chartres ... 139
C. ROUYER,
NIKELAGE,
Argenture, Bronze, Horlogerie, Bijouterie, Lunettes.
RÉPARATIONS DE TOUTES SORTES.
SPÉCIALITÉ pour le louage de services de table pour repas, bals, noces, soirées, etc., etc. pour 500 couverts, tel que vaisselle, verres, nappes, serviettes et autres. Service complet en porcelaine et en faïence. Couverts en Alfénide argenté—le tout à prix excessivement bas qui défient toute concurrence. 4jan—D&J

Liquidation.
M JOSEPH LAVIZZO, coin Chartres et St Louis, de retour d'Europe, informe sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qui désirent se liquider, pour cause de maladie il vendra tout son stock au plus bas prix.
Les réparations seront faites comme par le passé avec soin et promptitude.
12 Déc.—1m D. M. J.

J. A. PERIER,
250 & 252 RUE ROYALE.
Entre St-Philippe et Ursulines.
Liquidation! Liquidation!
MADAME PERIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra audessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs de Pleyel, Debain, Wolter, Thibout.
Aussi un grand assortiment de Pianos de seconde main. 2 nov—3m—D Mar J

L. VIPLE,

9 ... RUE BOURBON ... 9
Près Canal.
VIENT de recevoir un nouveau stock de gants pour dames, messieurs et enfants.
Il appelle spécialement l'attention des dames sur un assortiment de gants à 2 boutons, en couleurs de jour et de soirée au prix exceptionnel de
$1 00 la paire.
Egalement Gants de Castor pour hommes à
$1 00
12déc—1m D.J.S.—PP

ROBT. E. LEE,
HAT STORE,
Au coin des rues Canal et Bourbon.
—ET—
au coin des rues Royale et St-Louis
19déc—1m D.M.J

MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.
MAGNIFIQUE assortiment de CHAUSSURES pour hommes, femmes et enfants, à prix réduits à l'occasion des fêtes.
21 déc—1m DMJ. M. LION, agent.

Avis.
UN français désirerait se placer comme valet de chambre dans une maison privée. Il peut fournir de bonnes références. S'adresser à A. Hervineau, 101 rue St. Louis. 1jan—4f

LA FASHION.
SI vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits: Comme il faut.
5 déc—

Farine! Farine! Farine!
LES soussignés sont les seuls agents de MM. LEONHARDT & SCHURICHT, de St. Louis, pour la vente des marques suivantes de farine:
Pride of Louisiana, en barils et demi barils.
Gray Jacket,
L. & S. I. X. L.
Rose of the West
Belle of Texas,
A vendre en magasin et à l'arrivée
G. PASCAL & CO., Nos 74 & 76 rue Poydras.
1er janv—4f

Chandelles! Chandelles!
2500 caisses CHANDELLES de STAR de "P. N. Werk & Co.," 7, 6, 5, 4 à la livre.
100 1/2 caisses Chandelles pour Eglise, 6, 4 et 2 à la livre.
A vendre en magasin et à l'arrivée par G. PASCAL & CO., Nos 74 & 76 rue Poydras.
1er janv—4f

HYGIENE.
APRES le déjeuner, fumer un cigare Pony de Fernandez & Villa.
déc—

LA société qui existait, en cette ville entre les soussignés, sous la raison LAFITTE, DUFILHO & Cie, est dissoute d'un commun accord. Monsieur Charles Lafitte et Monsieur Alfred Dufilho restent chargés de la liquidation, Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1875.
CHARLES LAFITTE,
ALFRED DUFILHO,
ppre M. N. BORDE,
CHARLES LAFITTE.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison LAFITTE & DUFILHO dont le but est la continuation des affaires d'agence et de commission. Mr Alphonse Bandéan est porteur de la procuration de la maison et a un intérêt dans les affaires.
Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1876.
CHARLES LAFITTE,
ALFRED DUFILHO.
19 rue St-Louis.
1er janv—1t.4SJD

UN BEAU ET BON LIVRE
Est la meilleure des Étrennes.
HÉBERT & CIE.,
(MAISON FONDEE EN 1835.)
59 ----- RUE DE CHARTRES ----- 59
[COIN BIENVILLE.]
VIENNENT de recevoir par le steamer "Mississippi" une IMMENSE collection de LIVRES pour étrennes, comprenant les ouvrages les plus NOUVEAUX, et depuis les prix les plus modiques jusqu'aux ouvrages les plus riches, parmi lesquels se trouvent les ŒUVRES de JULES VERNE, de FIGUIER, &c., &c., aussi la collection très variée des ouvrages formant la collection de la
BIBLIOTHEQUE ROSE POUR LA JEUNESSE.
Splendide assortiment de Plumes et Porteplumes en or, Chapelets et Livres de prières, reliures, nacre, ivoire, écaille et velours, &c., &c.,
Un choix très varié de Cartonnages, d'Albums pour photographies, Boîtes de Loto, Boston, Jeux de Patience, &c. &c., Boîtes de couleurs.
PORTEMONNAIES, EN CUIR DE RUSSIE.
Encriers et Presse papiers en Bronze, Cristal et Bois sculpté, NOUVEAU MODELE.
Dominos, Damiers et Cartes à jouer.
Reçu aussi: Un lot des célèbres chocolats à la crème et pralines de Masson et des chocolats Napolitains de GUÉRIN BOUTROU de Paris.
25 déc—1m MJD

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES. LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE: JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, Etc, Etc.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Craasman, à un îlot au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m D.M.J.

Grand Bal Paré et Masqué
DONNÉ PAR
Le St. Bernard Steam Engine Fire Company No. 1,
A GRUNEWALD HALL,
LE SAMEDI, 8 JANVIER 1876.
Comité d'Arrangements:
A. Darcantel, président; W. J. Inban, H. J. Kiees, D. Decoens, A. LeBlanc.
Prix du billet ... Une Piastre.
On peut avoir des invitations pour dames en s'adressant au comité d'invitation, à la maison de pompe de la compagnie, ou au Lock Box No 1066 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.
30déc—

UN FAIT ETABLI.
TOUT le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Ponies de choix et Comme il faut.
5 déc—

CONFISERIE
A. LEMANNE
207 ... RUE DE CHARTRES ... 207
(entre Dumaine et Ste-Anne.)
JOLI assortiment de CARTONNAGES nouvellement reçus de Paris.
BONBONS FINS à 75 cts la livre.
FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cts la liv.
21 déc—1m

L'INFLATION.
FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles.
5 déc—

JOHN GEO. WAGNER,
Coin Ursulines et Dauphine.
—Marchand de—
Bottes, Souliers et Brodequins
Aux prix les plus réduits du marché.
ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE.
25déc—1m

Avis Important.
A. BONNET
65 ... RUE ROYALE ... 65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant a chacun un bargain.
14déc—3m

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.
CONFORMÉMENT aux dispositions de la charte consolidée de cette compagnie, la réunion annuelle régulière des actionnaires aura lieu à ce bureau MARDI, 11 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour élire sept Directeurs qui agiront en cette capacité pendant l'année courante.
Les livres de transfert seront fermés pendant la semaine qui précèdera l'élection.
V. VALLOIS, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1876.
1er jan—jus 11.

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.
UN dividende de cinq piastres par action sur le nouveau et l'ancien stock de cette compagnie, sera payé aux actionnaires SAMEDI, 15 janvier, sur les bénéfices des six derniers mois.
Les transferts opérés à partir de cette date ne devront pas comprendre le dividende.
V. VALLOIS, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1876.
1er janvier—15 f.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168 ... RUE DU CANAL ... 168
RECOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS VELOURS ET BRUXELLES,
TAPIS TROIS PLIS ET INGRAIN,
TOILES CIRÉES,
NATTES COCO ET ROTIN,
STORES ET CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX—TERRYS, REP BROCHÉ.
A un bon marché extrême, au comptant.
15oct—3m

CIGARES, CIGARES,
ENFIN. Il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Pony.
5 déc—

CHAMPAGNE! CHAMPAGNE!
En débarquement 200 paniers Champagne
DRY VERZENAY,
De la célèbre marque
George Goulet & Cie., Rheims.
En vente dans les principales groceries de détail et par
Paul Gelpi & Bro.,
41 rue Vieille-Levée.
SEULS AGENTS POUR LE SUD.
19déc—1m.

FAITES EN L'ESSAI.
FERNANDEZ & VILLA vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites en l'essai et vous les aimerez.
5 déc—

AVIS.
MONSIEUR CHAUVET FILS fait savoir à qui cela concerne qu'il a nommé M. VERGNOLE seul agent pour la vente des produits de la maison CHAUVET FILS, et que toute personne se servant de son nom en imitant ses étiquettes sera poursuivie par son agent.
CHAUVET FILS, Bordeaux.
22 déc—1m.

CIGARES, CIGARES.
TOUS les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa.
5 déc—

Avis.
UN bon agent cotonnier, établi en Alsace depuis plus de seize ans, demande la représentation d'une maison de premier ordre. S'adresser au bureau du journal.
29 déc—1m

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

P. MALLARD,
55 RUE ROYALE.
Devant clore définitivement vers le 15 janvier, fait un dernier appel à ses nombreuse clientèle et au public en général, et leur fait savoir qu'il solde la balance de son stock aux plus bas prix du marché.
On trouvera chez lui un beau choix d'objets pour étrennes tels que:
Cristaux, Porcelaine décorée, Plaqué, Meubles de fantaisie et vieux chêne sculpté, Chambres à coucher et Salons.
Venez voir et juger 16déc—1mPP

ELITE CLUB ROOM,
40 ... Rue St-Louis ... 40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

Avis aux poseurs d'installations de gaz et aux constructeurs.
Bureau de la Compagnie du gaz de la N-O.
Au coin des rues Baronne et Commune.
AVIS est donné aux personnes qui posent des installations de gaz et à celles qui bâtissent dans les limites des opérations de cette Compagnie que les règlements (revus) qui ont trait aux installations de gaz, [illegible] en vigueur à dater du 1er janvier 1876; qu'il ne sera pas fourni de gaz aux bâtisses où des appareils auront été posés après cette date, si ce n'est par des personnes munies d'un certificat de la Compagnie.
On peut obtenir des exemplaires de ces règlements en s'adressant aux bureaux de la Compagnie.
THEOD. FORSTALL, Surintendant-général.
7 déc—1mPP

AVIS.
LE soussigné, chargé par le propriétaire de la célèbre et meilleure marque d'huile d'olive importée sur notre marché, sous le nom de JAMES PLAGNIOL.
Avertit le commerce que d'autres huiles sont mises dans les mêmes vieilles bouteilles et paniers portant ses étiquettes et qu'il serait préférable pour ne pas en être imposé, de ne s'adresser, pour cet article qu'à des maisons d'importation responsables.
U. MARINONI, 99 Old Levee.
25déc—

CADEAUX DE FETE.
MESDAMES, si vous voulez faire un présent élégant à vos amis, achetez leur chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits: Comme il faut.
5 déc—

Le Docteur Ferrière
SI bien connu par son infaillible et nouveau traitement de la goutte, du rhumatisme, des fièvres intermittentes; des maladies de foie, du cœur, des poumons et d'estomac; de la dyssenterie, des voies urinaires et en particulier des maladies de femmes, a ouvert un office de consultation au No. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Quand la guérison est impossible, le soulagement est toujours certain, avec son admirable méthode.
Heures de consultation—De 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et de 4 à 6 h. du soir.
20 nov—1 an

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 230 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 181 rue de Calliope, encoignure [illegible]

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville.
27oct—1an.

Mme RAPHO,
Brodeuse, au No 29 de la rue Bourbon,
PRÉVIENT sa clientèle et le public en général, qu'elle a en mains un magnifique assortiment de Guipure laine, Guipure soie, Valenciennes, Manteaux de Cachemire et de Piqué pour enfants, Robes de Baptême, etc, etc, etc, qu'elle vendra aux prix les plus modérés de la place.
12 déc—1m.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JANV. — CLASSE No 3.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
61	30	54	36	31	8	32	13	4	45	47	27	38	58	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature
Ce 5 Janv. 1876
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 15 janvier—Pour la succession de Patrick Halpin—Le magnifique café 'Charm' No 5 de la rue Vieille Levée, en face du bureau de poste.
La "propriété Martinez", et grocerie, bien connue, au coin des rues Camp et Girod.
Les magasins en briques et à trois étages, solidement construits, faisant face au Bassin du Nouveau Canal, Nos 278, 280 et 282 de la rue Julia, coin Bassin.
Pour la succession de feue Mme Veuve Diego Morphy—la maison double et à étage, Nos 431 et 433 de la rue St-André, entre Dryades et St-Denis; meubles, à 4 heures de l'après-midi, sur les lieux.

Samedi, 22 janvier—Pour le compte de la succession de feu Cyprien Dufour—Le magasin et maison en brique et à trois étages, No 79 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, la belle maison en brique et à étage, No 287 de la rue Bourbon, coin Quartier; la jolie maison en brique No 299 de la rue Bourbon, entre les rues Esplanade et Quartier; la maison basse, en briques, No 87 rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine; les quatre cottages en bois, simples et doubles, dans les rues Derbigny et Kerlerec, près la belle résidence de Mr Alfred Baldwin.
Dans l'affaire Catherine A White et als vs. E. Wittenberg et als, maisons en bois, simples et doubles, formant l'angle des rues Elmire et Craps, 3ème District.
Pour le compte de la succession de John Guder et de sa femme Barbara Fath—Un cottage double, bâti sur deux terrains, dans la rue Thalie, entre les rues Claiborne et Willow.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.
Sept—

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN!
MAISON D'ACHATS 40 RUE PARADIS-POISSONNIÈRE, Paris.
GUÉBLÉ & NIPPERT,
131 — RUE DU CANAL — 131
MAISON D'ACHATS 40 RUE PARADIS-POISSONNIÈRE, Paris.
Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1875.
Les soussignés décidés à écouler totalement leur beau stock de
JOUETS
Offrent, pendant cinq jours seulement d'ici au 1er janvier, de faire un
Rabais d'un Quart,
soit de 25 0/0 sur les prix marqués.
GRAND DÉBALLAGE.
Nous venons de recevoir par steamer HANNOVER un nouveau et superbe assortiment de
VASES DE BOHÊME
Caves à liqueurs, Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Boîtes à ouvrages, Albums à Musique, &c......
Le tout à des prix exceptionnellement bas.
NOTA—Notre réduction de 25 0/0 s'applique aux Jouets seulement.
Pour Etrennes à nos clients, nous avons réduit le prix de nos GANTS DE PEAU.
GANTS DE DAMES, A 2 BOUTONS à $1.00, REDUITS à 85 cents.
" HOMMES à $1.50 " $1.00.
CHEVREAU POUR DAMES A 2 BOUTONS à $1.50 REDUITS $1.25
" " HOMMES $1.60 " 1.50
ALLEZ VOIR SANTA CLAUS
—CHEZ—
Guéblé & Nippert,

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Château Bellevue de P. Salin Fils.
Château de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès Ducics Frères, &c. &c.
23 déc—1m

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CRABITES. ERNEST MERCIER.
A. ROCHEREAU & CO.,
—SEULS AGENTS—
POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE
VINS, BRANDY, SARDINES, &c.
8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK. 16 & 18 RUE ST. LOUIS, NLLE-ORLEANS.
26 déc 1m.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 936 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

D. MERCIER,
Marchand en gros et en détail de VÊTEMENTS, CHAPEAUX, BOTTES, SOULIERS, ARTICLES de TOILETTE, etc.
Grand choix de DRAPS FRANÇAIS. VÊTEMENTS FAITS SUR ORDRE, dans le dernier genre.
Coin Dauphine & Bienville, Nouvelle-Orléans.
Les ordres des marchands de la campagne seront remplis avec la plus grande promptitude et aux prix les plus raisonnables.
21 oct—2m

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE.
Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.,
Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lanata.—Schmidt & Ziegler.
—Smith Bros & Co.—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader,
—Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1 an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ces Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 août—1an.

Vor. MAIGNAN
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères.
Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDENBURG
Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie, des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, R. REIG, MARIGO & Cie, des SARDINES GILLET, du GENIEVRE LA CLOCHE; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc, etc, etc.
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS.
27 déc—1an

GRANDE MANUFACTURE DE CIGARES,
No 71, Rue de Chartres.
Fabrique de CIGARES de tabac importé de la Havane, mêlés et du pays, aux plus bas prix du marché. Pour satisfaire aux nombreuses demandes, il vendra, dorénavant, par quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros.
F. HAEHNEL.
23 mars—1an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEGUT & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, [illegible] Anglais et Américains, EAUX MINERALES, naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS de A. A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

DITES-LEUR.
DITES à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé.
5 déc—

C'EST POSITIF.
L'ELITE de la population de la ville du Croissant fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa.